ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

FLASH-INFO DES PARTENAIRES

Spécial Petite Enfance

CAF & CO

caf.fr Mon compte | Caf Mon compte | 32 30

#LaCafÀVosCôtés !

Chers partenaires,

Résolument tournée vers ses publics, qu'ils soient allocataires ou partenaires, la Caf du Var ne cesse d'adapter son offre de service pour répondre aux besoins des familles.

Depuis bien longtemps, l'intervention de la CAF ne se limite pas au seul versement de prestations et de subventions. L'accès aux droits est au cœur de ses missions mais l'accès aux services et le soutien aux initiatives territoriales sont tout aussi essentiels.

Le domaine de la petite enfance en est le révélateur. Il constitue le 1er investissement financier de notre organisme pour soutenir le développement d'accueils collectifs (EAJE) en investissement comme en fonctionnement, favoriser l'installation des assistant(e)s maternel(le)s ou encore mieux solvabiliser les familles pour la garde de l'enfant. Sans oublier l'impératif d'inclusion pour les enfants porteurs de handicap comme les enfants de parents en recherche d'emploi, au côté de la réponse à apporter aux actifs/bi-actifs pour les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Ce nouveau numéro du Flash Info Partenaires est une belle illustration de la diversité et de la richesse des actions conduites par la Caf du Var et ses partenaires en faveur de la petite enfance.

Au moment où la perspective d'un service public de la petite enfance est de nouveau mise en avant dans le débat public, les enjeux d'égalité en matière d'accessibilité financière et territoriale à un mode d'accueil et les enjeux de qualité d'accueil et de prise en charge sont centraux. Faciliter l'accès à un mode d'accueil, individuel ou collectif, à tous les enfants du département doit rester une ambition et la CAF du Var souhaite y contribuer, aux côtés de ses partenaires.
L'année 2022 lui en donne des leviers. Elle est particulière en ce qu'elle peut renforcer le soutien aux collectivités territoriales, associations et entreprises grâce au Plan Rebond, en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales. C'est une opportunité qu'il faut mobiliser.

Ce flash spécial rappelle donc l'ensemble de nos engagements et appuis pour la petite enfance et intègre ceux-ci dans notre démarche plus globale d'amélioration de notre service aux partenaires, Caf&co.
Il s'agit notamment de rendre plus lisibles notre politique et nos actions et d'aller vers plus de simplicité dans vos démarches. Le référentiel de service Petite Enfance et le nouveau parcours pour les porteurs de projet que nous avons élaborés et que vous trouverez avec la transmission de ce support doit y contribuer, en vous aidant notamment à identifier nos offres et vos interlocuteurs et canaux d'information.

Julien Orlandini
Directeur
de la Caf du Var

Michel Unia
Président du
Conseil d'Administration

Une offre de services + pour les porteurs de projets

Quelques données repères Petite Enfance

Le département du Var possède une offre de service petite enfance diversifiée (plus de 300 Eaje et plus de 2500 Assistants maternels, 25 Relais Petite Enfance, 31 Mam) mais inégalement répartie sur le territoire.

⇢ 16 300 places sont disponibles pour l'accueil de 32 000 enfants de moins de 3 ans résidant dans le Var.

⇢ Les assistants maternels proposent 7 200 places, soit 44% de l'ensemble des places offertes (56% au niveau national).

Le taux de couverture* Petite Enfance sur le Var est de 51%

*(*Offre théorique proposée par l'accueil collectif, l'accueil individuel et la pré-scolarisation, pour 100 enfants de moins de trois ans).*

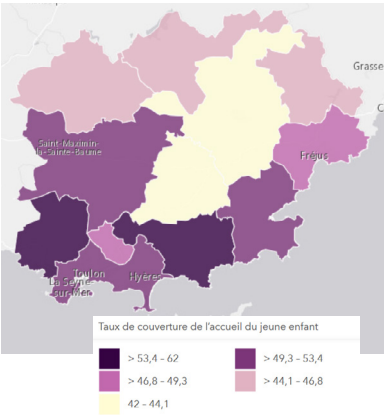

L'enjeu pour 2022 est de développer avec vous l'offre d'accueil des jeunes enfants en tenant compte des besoins par territoire et en garantissant la qualité et la diversité des modes de prise en charge.

Caf and Co : une démarche et des outils pour un partenariat renforcé au service du public

3 conseillers Petite Enfance

Afin de répondre aux enjeux d'accompagnement, de développement et de soutien de l'ensemble des professionnels et structures du département, la thématique Petite Enfance au sein de nos services est renforcée et réorganisée.

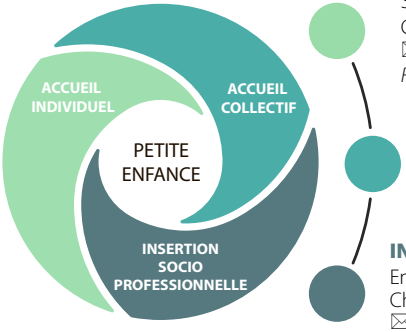

ACCUEIL INDIVIDUEL

Scuma Jean-Paul
Conseiller Petite Enfance Accueil Individuel
✉ jean-paul.scuma@caftoulon.cnafmail.fr / ✆ 04.83.42.00.76
Référent aides exceptionnelles COVID-19 et monenfant.fr

ACCUEIL COLLECTIF

Roustan Sandrine
Conseillère Petite Enfance Accueil Collectif
✉ sandrine.roustan@caftoulon.cnafmail.fr / ✆ 04.83.42.00.79
Référente IDA - structures en difficultés

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Ensel Marjorie
Chargée de mission Petite Enfance et Insertion Socio-professionnelle
✉ marjorie.ensel@caftoulon.cnafmail.fr / ✆ 04.83.42.00.70
Référente crèches Avip & Avis et horaires atypiques

Les trois conseillers thématiques portent ainsi un socle commun de missions d'information des partenaires et des professionnels Caf sur la Petite Enfance, matérialisé notamment par l'animation de webinaires, la promotion des dispositifs financiers ou encore l'appui et l'accompagnement réglementaire. Les 3 conseillers peuvent aussi assurer une suppléance réciproque.

La charte d'engagements réciproques

La charte d'engagements réciproques Caf-Partenaires : elle permet d'améliorer la coopération entre la Caf et ses partenaires à travers un cadre durable d'échanges et une série d'engagements concrets de part et d'autre.

Le référentiel de service

Le référentiel de service Petite Enfance : construit sur 3 niveaux, il permet d'accéder facilement aux services et outils mis à disposition des partenaires, oeuvrant sur le champ de la Petite Enfance.

Une nouvelle offre de service attentionnée pour les porteurs de projet petite enfance (accueil collectif)

Que ce soit votre 1er projet d'ouverture de places de crèches ou que vous soyez déjà gestionnaire d'un équipement, la Caf du Var vous propose un nouveau dispositif sous forme de « parcours » pour vous accompagner au mieux tout au long des différentes étapes de réalisation et de financement de vos projets.

J'ai identifié
un besoin en mode de garde
sur un territoire
et je souhaite ouvrir
un équipement Petite Enfance

Consultez les données
territoriales sur Cafdata

Je contacte la conseillère
en développement
de la Caf du Var,
sur le territoire

Accédez au trombinoscope
des conseillers
de la Caf du Var

Je prends connaissance
du Guide d'aide à l'ouverture
d'un équipement petite Enfance

Consultez le guide
"réussir son projet d'accueil
collectif avec la Caf"

Je coordonne le projet
avec la collectivité
et les services de la Pmi

Je bénéficie d'un rendez-vous
avec la conseillère
en développement de territoire
pour le montage de mon projet

Consultez le guide
des aides aux partenaires
de la Caf du Var

Le projet est élibible
au soutien de la Caf du Var
je dépose une demande de financement

Je prends rendez-vous
avec le Conseiller Petite Enfance
de la Caf du Var pour la visite
de la structure après les travaux,
en lien avec les services de la Pmi

Contactez la Conseillère à l'adresse mail :
petite_enfance.caftoulon@caf.cnafmail.fr

Pour bénéficier
de la Prestation de service Unique (Psu)
Je déclare les données
financières et d'activité

Consultez le calendrier des
relations avec la Caf

Le service des aides fiancières (Afas)
me contacte pour planifier
un rendez-vous des droits

Complétez le formulaire
de demande de Prestation
de Service Unique - EAJE

Je rencontre
des difficultés
organisationnelles,
administratives
et/ou financières,
je contacte la conseillère
Petite Enfance
de la Caf du Var

En savoir plus sur le
dispositif IDA

La Caf à vos côtés, pour répondre aux besoins de la petite enfance

La petite enfance est une priorité institutionnelle majeure de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 qui vise à poursuivre le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et à réduire les inégalités sociales et territoriales.

En lien avec les partenaires, la Caf propose et développe une offre diversifiée et adaptée aux besoins des familles, s'appuyant sur une complémentarité d'interventions. La combinaison de ces interventions permet de s'adapter aux diverses attentes des familles ainsi qu'aux spécificités du département.

Parce que la branche Famille entend favoriser l'égalité des chances et l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, les Caf sont les premiers financeurs des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje). Cet appui prend la forme d'aides à l'investissement, pour la construction et la rénovation des équipements, et d'aides au fonctionnement, notamment par l'intermédiaire d'une prestation de service et de bonus associés.

Les aides versées par la Caf en matière de Petite Enfance

CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL

- Aides à l'investissement pour les structures (Piaje)

PLAN REBOND

- Aides à l'investissement majorées en 2022
- Possibilité pour des Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (Mam) de bénéficier d'aides Piaje

- Aides à la modernisation des structures (Fme)
- Primes à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s

CO-FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES

- La Prestation de service unique (Psu) : 66% du prix de revient (plafonné) de la crèche. Les familles bénéficient de tarifs adaptés à leurs revenus.
- Le Contrat enfance jeunesse (Cej) ou le Bonus territoire : aides au fonctionnement supplémentaires pour les places récemment ouvertes

PLAN REBOND

- Des majorations de bonus territoire

- Les bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » : la Caf soutien à l'inclusion de tous les enfants

SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX PROFESSIONNEL(LE)S

- Le Complément mode de garde (Cmg) « assistant(e) maternel(le) » et garde à domicile
- Le Complément mode de garde (Cmg) « structure » (micro-crèches Paje)
- La prestation de service des Relais petite enfance (Rpe) et la bonification pour les missions complémentaires
- Aide au démarrage des Relais petite enfance (Rpe)
- Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil (Pala) des assistante(e)s maternel(le)s

Les aides « exceptionnelles » à la fermeture et aux places non pourvues en Eaje et Mam

Compte-tenu de la circulation toujours active du virus (Covid-19), le Conseil d'administration de la Cnaf a décidé, le 21 décembre 2021, de prolonger les aides exceptionnelles aux Eaje et aux Mam jusqu'au 31 juillet 2022. Retrouvez toutes les d'informations sur les conditions d'éligibilité dans la circulaire nationale de mars 2022.

Le plan rebond 2022

Le Plan Rebond, adopté le 2 février 2021 par le Conseil d'administration de la Cnaf, est prolongé, à hauteur de 50 millions d'euros, en 2022. Le plan Rebond majore significativement les aides à l'investissement en faveur des structures financées par la prestation de service unique.

Relle opportunité, le Plan rebond permet à la Caf de renforcer son soutien aux crèches Psu et de réduire le reste à charge des gestionnaires qui créent des places supplémentaires.

Consultez les différentes fiches concernant les mesures du Plan rebond.

<u>Rappel des échéances pour le dépôt des demandes d'investissement :</u>

Les demandes de subvention d'investissement au titre de l'année 2022 doivent être envoyées directement au service Afas à l'adresse mail : afas@caf83.caf.fr

- **Avant le vendredi 29 avril 2022 pour les dossiers de demande** *(hors Piaje, Fme et Plan rebond)*
- Toute l'année pour les dossiers de demandes au titre du Plan rebond, du Piaje et/ou du Fme. Cependant, afin que la Caf du Var puisse assurer le traitement de votre dossier dans les meilleures conditions et les meilleurs délais possibles (passage en Cas), **nous vous conseillons de procéder à l'envoi du dossier complet avant le 31 octobre 2022.**

Retrouvez l'ensemble des dossiers sur l'espace partenaires de la Caf du Var.

Les aides pour les gestionnaires

Le financement des structures accueillant des jeunes enfants s'effectue au moyen des fonds d'action sociale. Ces financements permettent de réduire le reste à charge du coût de fonctionnement et la participation des familles qui ont recours aux services d'accueil collectif.

- La Prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement versée aux gestionnaires d'Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

  Elle complète les participations familiales (plus les revenus de la famille sont faibles, plus la prestation versée par la Caf est importante), et favorise l'accessibilité à tous et la mixité sociale au sein des équipements. Le barème Psu est revalorisé de 3 % en 2022.
- Le Bonus Territoire prend le relais du financement de la prestation Cej.
- Enfin, les Eaje peuvent également bénéficier de bonus complémentaires liés à l'accueil de certains publics ou à leur territoire d'implantation (Bonus Inclusion Handicap, Bonus Mixité Sociale).

Création d'une structure de 20 places à gestion associative

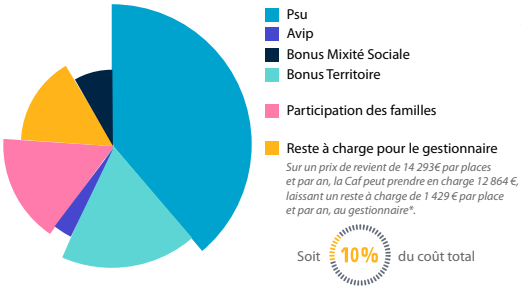

Données Var 2019

Création d'une structure de 20 places à gestion municipale

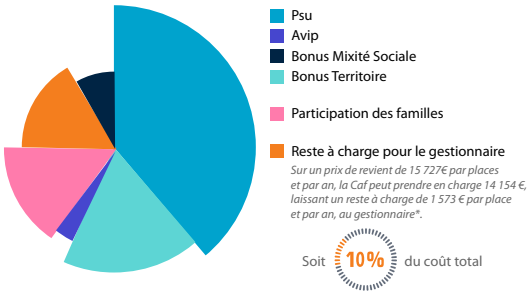

** Ces simulations n'incluent pas les participations des collectivités, indispensables au versement du bonus territoire. Chaque projet fera l'objet d'une simulation personnalisée.*

Dans certaines structures d'accueil telles que les micro-crèches Paje, les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, les familles peuvent bénéficier de la Paje. Dans ce cas, le gestionnaire de l'établissement ne perçoit pas de subvention de fonctionnement.

Les aides pour les familles allocataires

La Caf du Var aide les familles à compenser les charges liées à l'arrivée d'un enfant, et à concilier vie familiale et professionnelle, notamment à travers le versement de prestations légales.

Plus de **140 000 000 euros**
d'aides versées aux familles et aux structures bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje/Cmg/Prepare)

La Caf à vos côtés, pour soutenir les équipements dans leurs missions

Chaque année, les efforts conjoints des porteurs de projets, des collectivités locales, des partenaires institutionnels et de la Caf du Var permettent de créer de nouvelles places et d'apporter de nouvelles réponses et diverses solutions aux demandes des familles.

Le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip)

La Caf du Var, en partenariat avec les acteurs institutionnels de l'insertion : Pôle Emploi, le Conseil Départemental, la Mission Locale des Jeunes Toulonnais, apporte un soutien spécifique aux crèches qui accueillent les enfants de parents en parcours d'insertion professionnelle afin que ces derniers puissent se consacrer pleinement à leur recherche d'emploi ou accéder à une formation.

En 2021, 436 parents demandeur d'emploi ont pu bénéficier d'une place en crèche pour leur enfant et 281d'entre eux ont pu accéder à une formation ou un emploi.

32 crèches sont labellisées

dont **15** structures municipales et **17** structures associatives

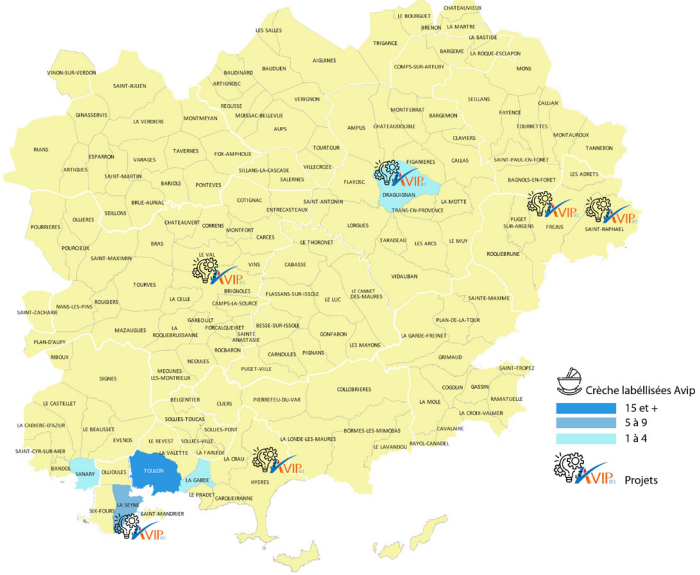

Un nouvel appel à projet a été lancé en 2022, pour labéliser les structures* qui souhaitent développer et valoriser leurs actions d'accompagnement en faveur de ce public.

** Structures concernées : multi-accueils, micro-crèches (PSU), jardins d'enfants, services d'accueil familiaux et crèches parentales.*

IDA : un dispositif local d'accompagnement pour répondre aux difficultés des Eaje

A travers le dispositif IDA (Informer - Détecter - Accompagner), la Caf du Var se mobilise pour proposer un accompagnement sur-mesure, individuel et partenarial, aux établissements d'accueil du jeune enfant du département qui font face à des difficultés économiques, organisationnelles et/ou administratives.

Consultez le diaporama pour en savoir plus sur ce dispositif.

Des missions élargies pour les Relais Petite Enfance, anciennement Ram

Les Rpe deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Missions à destination des familles

- Informer sur les modes d'accueil
- Valoriser l'offre de service monenfant.fr
- Favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- **Mission renforcée 1 :** Guichet unique d'information

Missions à destination des professionnels

- Informer sur le cadre d'exercice du métier
- Accompagner les démarches sur monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et d'écoute et des ateliers d'éveil
- Accompagner le parcours en formation continue
- Lutter contre la sous activité subie et promouvoir le métier
- **Mission renforcée 2 :** Analyse de la pratique
- **Mission renforcée 3 :** Promotion renforcée de l'accueil individuel

Un accompagnement spécifique à la mise en œuvre de ces missions est réalisé depuis janvier 2022 avec l'ensemble des animateurs des Rpe (présentation de la nouvelle circulaire en janvier, positionnement sur les nouvelles missions complémentaires en mars).

Des travaux d'appropriation et de suivi seront mis en place tout au long de l'année afin que chaque animateur de Rpe puisse mettre en œuvre les missions socles et complémentaires et accompagner le public de son territoire (parents et professionnels).

Une présentation avec les gestionnaires, élus Petite Enfance sera également prévue au deuxième semestre 2022 pour les sensibiliser à la fonction et au rôle d'un Relais Petite Enfance dans le but de développer ce service sur l'ensemble des territoires du département.

Dans un second temps, et en coordination avec les Rpe concernés par un renouvellement au 01/01/2023, un accompagnement sera réalisé en collaboration avec les conseillers de territoire pour accompagner le renouvellement des agréments des Rpe pour la période 2023-2026 avec un passage de ces dossiers à la commission d'Action Sociale de Février 2023.

Des formations à destination des professionnels Petite Enfance

En 2021, la Caf du Var a accompagné 142 professionnels de la Petite Enfance sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap à travers un plan de formations départementales.

Objectifs :

- Outiller les établissements de compétences en matière d'accueil spécifique.
- Développer cet accueil peu utilisé au sein de l'ensemble des établissements.
- Homogénéiser les pratiques des professionnels sur cette spécificité.
- Développer des actions de coordination territoriale pour accompagner les familles au-delà du simple accueil de l'enfant.

Un nouveau plan de formations autour de cet accompagnement à l'accueil d'enfants porteur de handicap, est en cours d'élaboration pour 2022.

Vos prochains rendez-vous avec la Caf du Var

Accueil gratuit en crèche des enfants déplacés d'Ukraine

En avril

Les enfants de personnes éligibles à la protection temporaire peuvent être accueillis dans les Eaje. Toutes les formes d'accueil (régulier, occasionnel et d'urgence) peuvent être envisagées par les gestionnaires d'Eaje. La Caf, via la Psu, prendra directement en charge le coût de l'accueil jusqu'au 31 décembre 2022.

Participez à l'enquête de la Caf du Var autour de la pénurie de professionnels de la petite enfance :

A partir du 6 mai

Dans la continuité des chantiers lancés nationalement par la Cnaf et le Comité de filière petite enfance, les établissements varois, relevant de la Prestation de service unique (Psu), sont invités à répondre à une enquête complémentaire autour des difficultés de recrutement, portée par Pole Emploi et la Caf du Var, en partenariat avec le Conseil Départemental du Var.

Objectifs : mieux évaluer l'ampleur et la nature des difficultés par les structures lors du processus de recrutement, ainsi que leurs besoins et leurs attentes afin de mettre en place un plan d'actions partenarial.

L'enquête sera transmise très prochainement aux gestionnaires.

Le 1er avril dernier, la Cnaf a invité l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant (quel que soit le mode de financement, Paje ou Psu) à répondre à une enquête afin d'évaluer pour chaque département, le manque de professionnels par type de qualification. La synthèse des résultats de cette enquête sera communiquée au Comité de filière Petite enfance courant du mois de mai 2022 dans le but d'orienter ses travaux pour lutter contre la pénurie des professionnels de la petite enfance.

Save the date : un webinaire « c'est quoi la Caf », le 10 mai 2022

Le mardi 10 mai

La Caf du Var vous invite à une présentation pour mieux connaître ses missions.
Rendez-vous mardi 10 mai de 11h à 12h pour le webinaire « C'est quoi la Caf ».

Un formulaire d'inscription vous sera envoyé prochainement.

EAJE PSU : déclarez vos données pour la campagne Filoué

Avant le 30 juin

Nous vous invitons à faire remonter les fichiers Filoué des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) le plus rapidement possible. Pour rappel, la campagne 2022 sur les données 2021 se clôturera le 30 juin 2022. La participation à cette enquête est obligatoire dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui vous lie à nous.

Un nouveau baromètre de satisfaction partenaires

A partir de fin juin

La Caf du Var s'est engagée depuis juillet 2020, dans une démarche d'écoute et de consultation régulière de ses partenaires. Cette démarche se concrétise à travers la création d'un baromètre annuel de satisfaction des partenaires, qui vous sera envoyé dès fin juin.

Parallèlement, la Caf du Var fera un pas de plus de la concertation à la co-construction partenariale, inscrite au coeur de la démarche Caf&Co, à travers la création et la mise en place de focus groups avec les partenaires et d"un "panel de partenaires".

Julien Orlandini
Directeur de la CAF du Var

Suivez nous sur

caf.fr @CafduVar Caf du Var